



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

21 décembre 2018

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **21 décembre 2018 à 8 h 09**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
Madame Mélanie Matte, conseillère du district 2
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 3
Monsieur Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences :

Monsieur Danny Stewart, conseiller du district 4
Madame Kimberly Meyer mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Est présente la substitut à la greffière, madame Claudine Fréchette, nommée par la résolution CA18 03 064.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Règlement (2018)-A-56 établissant les taux de taxes pour l'année 2019 - adoption de règlement;
5. Percepteur des amendes et juge de paix pour la cour municipale - nomination;
6. Modification d'un contrat de travail;
7. Deuxième période de questions;
8. Levée de la séance extraordinaire.

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La substitut à la greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA18 12 313

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CA18 12 314

4. Règlement (2018)-A-56 établissant les taux de taxes pour l'année 2019 - adoption de règlement



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

21 décembre 2018

CONSIDÉRANT QU' avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption de nature à changer l'objet de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance tenue le 17 décembre 2018, monsieur le conseiller Pierre Labonté a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et que le projet de règlement a été déposé;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2018)-A-56 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 12 315

5. Nomination de percepteurs des amendes et d'un juge de paix pour la cour municipale

CONSIDÉRANT QUE la résolution CA18 12 305 nommant madame Lejla Sabic, à titre de greffière de la cour municipale de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE l'article 322 du *Code de procédure pénale* (L. R. Q., c. C-25.1) prévoit que le ministre de la justice désigne les personnes qui agissent à titre de percepteur;

CONSIDÉRANT QUE l'article 158 de la *Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et d'autres dispositions législatives eu égard au statut des juges de paix, L. Q. 2004, chapitre 12*, prévoit que le ministre de la Justice nomme, par arrêté, les juges de paix fonctionnaires qui exercent leur fonction auprès d'une cour municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU DE demander au ministre de la Justice de désigner madame Lejla Sabic, perceptrice des amendes pour la cour municipale de la Ville de Mont-Tremblant et comme juge de paix CM2 pour les districts judiciaires de Labelle et de Terrebonne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 12 316

6. Modification d'un contrat de travail

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'entente modifiant le contrat de travail de l'employé portant le numéro 1253.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Deuxième période de questions



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

21 décembre 2018

Aucune question n'est posée.

CA18 12 317

8. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 8 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

PRÉLIMINAIRE